



FETE DU VILLAGE 2019 – ST MARTIN DE NIGELLES

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA MEILLEURE TARTE AUX FRUITS

A l'occasion de la Fête du Village 2019, le Comité des Fêtes de St Martin de Nigelles organise un concours culinaire local de la meilleure tarte aux fruits.

Article 1 : Ce concours est ouvert à toutes personnes domiciliées ou non à St Martin de Nigelles, à l'exclusion des professionnels.

Article 2 : Les inscriptions sont ouvertes de 14h00 et 16h00, le jour de la manifestation. Les participants doivent se présenter à la buvette avec leur réalisation et donner les informations suivantes : nom et prénom, numéro de téléphone et nom de leur tarte. L'inscription est gratuite.

Article 3 : La tarte doit être présentée dans un plat sans indication pouvant permettre une quelconque identification par le jury. Une seule tarte par candidat et par foyer. Chaque tarte se voit attribuée un numéro.

Article 4 : Chaque tarte proposée doit obligatoirement respecter les points suivants, faute de quoi elle sera considérée hors sujet :

- Elle doit être composée à minima d'un fond de tarte et d'une garniture aux fruits.
- Pour 6 à 8 personnes (parts à partager ou individuelles)
- Faite maison de A à Z (pas de pâte toute prête, ni crèmes en briques par exemple)

Les ingrédients entrant dans la composition de la recette sont à la charge du candidat.

Article 5 : Le jury est déterminé par le Comité des Fêtes. Les membres de la famille du jury ne peuvent participer au concours.

Article 6 : Critères de notation des tartes sur 20 :

- Le visuel (présentation, esthétique générale) : 5 points
- La qualité de réalisation des différentes parties de la tarte (cuisson de la pâte, réalisation des garnitures) : 5 points
- Le niveau de complexité de réalisation : 4 points
- L'équilibre et l'harmonie des saveurs : 6 points

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 : le nom des gagnants est annoncé à 18h, le jour de la manifestation. Des lots seront remis aux : 1^{er}, 2^e et 3^e gagnants.

Article 8 : Le Comité des Fêtes peut à tout moment décider de l'annulation du concours.

Article 9 : La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Le candidat accepte par ailleurs l'exploitation gracieuse par le Comité des fêtes, de son nom, de sa photo et celle de sa tarte à des fins de promotion de l'évènement.

✂.....

Je, soussigné(e), accepte le règlement du concours de la meilleure tarte aux fruits 2019, qui m'a été remis par le Comité des Fêtes.

J'autorise le Comité de Fêtes à prendre des photos de moi-même et/ou de ma réalisation.

Le 14 septembre 2019, à St Martin-de-Nigelles

Signature